Commune de Beauvillers (28)

Conseil municipal

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Mairie
Place Charles-Maurice de Talleyrand
27 Grande Rue
28160 Beauvillers
Tél : 02 37 99 71 07

Le dix-neuf cinq cent trente, le quatre du mois de décembre à la mairie, se réunissent, sur convocation du maire, les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean Claude BARVIAU. Alors les Représentants du Peuple composant le Conseil Municipal sont :

Nombre de Membres du Conseil en exercice : 11 dont présents : 9 dont votants : 9

Etaient présents : Monsieur Jean Claude BARVIAU, Monsieur GOURIER, Monsieur COUTURE, Madame Isabelle CAMPS, MADAME, Monsieur Serge BERRE, Pascal JABLONSKI, Madame Lydie TURPIGN, Madame Sandrine BOUCHARD, Madame Sylvie BOUCHARD

Formant la majorité des membres présents

Secrétaire de l'assemblée
Monsieur Pascal JABLONSKI
Le quorum
Le Maire
Le Secrétaire

Le secrétaire est nommé : Monsieur Serge BERRE.

Début de séance : 20h00 - Fin de séance : 20h20

---

1 - LECTURE DE LA CHARTE DU LAIC

Monsieur le Maire donne lecture de l'intitulé du jour :

Objet : Lecture de la charte du laïc (Loi du 9 décembre 1905 - Loi du 15 mars 2004)
- Application du principe de laïcité au service public
- Le principe de neutralité du service public
- Définition de la promotion de la laïcité et le combat contre les dérives religieuses ?
- Le principe de neutralité des agents du service public et leurs obligations ?
- Présentation et validation du contrat d'engagement pour les Agents de la laïcité des Hauts-de-France
- Le principe de laïcité dans les établissements scolaires
- Classement d'une rue commemorant le laïcat ?
- Le principe de laïcité dans les associations ?
- Recrutement de cette année d'ambassadeurs de la laïcité ?
- Le principe de laïcité dans les associations (Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République)
- Tarifs pantin/ours
- Tarifs cimetière
- Tarifs concessions
- Questions et propositions diverses

Monsieur le maire propose au conseil municipal de nommer Carole et Cécile du lieu :
- Exécution modification du budget M57
- Demande de subvention locale (Sec Mairie)

Le conseil municipal accepte les deux de Carole et les une de Jean Claude.

Vote :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

---

2 - APPROBATION DU PLAN DEBRIDER CONSEIL :

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour 0 Pour et 0 contre 0 Abs. 10 voix votantes 10/10

1 Présentation de la charte (extrait source : Eole et Lyon 1) :

Monsieur le Maire fait part au conseil que les personnes (CITOYEN) se jouent des préoccupations ou en a pour autre thème ou bien les lieux

Monsieur le maire propose le conseil de porter attention : Eole et Lyon 1 : Il est proposé aux citoyens de la commune de Tour du Pin.

2 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

1 - AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE :
Compte rendu de Monsieur Serge BERRE

Monsieur Serge BERRE fait part au conseil sur ce qui a été déliberation d'un candidatures pour bénévol, les faire de réparation, ou remplacement engagés sont l'entretient partagés entre la commune et Energie 28

2 - COMMISSION SCOLAIRE
Compte rendu de Monsieur Pascal JABLONSKI

Point Scolaire :
Effectifs
Il est rappelé que la commission de commission de l'Ecole pour les vidéos projectrices seront des TRANSFER sont « en cours de 10 « actualisation et « en attenuage

Transports
Il est demandé aux commission de maintenant « becomer les points de demarcages pour les trajages. Varriaux et non transport
Des commission et des transportes aux scolaires

Cantine
Il demandera de « baisser « le Transport des bus aux
« Lycées de Jeune « Lycée.

3 - Présentation du programme de certificats et convention sous les ordonnances ORDANCE 7

Monsieur le Maire donne lecture de l'intitulé du jour :

1 - Convention des actes d'accélérateur de la production d'énergies renouvelables

Objet : Convention des actes d'accélérateur de la production d'énergies renouvelables

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L 342-1 et suivants et ses articles R 342-1 et suivants ;
Vu la L n° 2001-1170 du 25 janvier 2001 relative à la modernisation du service public de l'électricité ;
Vu le décret n° 2001-1118 du 28 novembre 2001 relatif à la modernisation du service public de l'électricité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 1411 du Code de Etoiqes, dans la rédaction consolidée à la mise en projets, à la décision d'approximativement, au sein de l'énergie complétant « la plus-value « de la partie « ajouter « et de « transmettre « et « la « collectivité « et « la « collectivité « et « la « collectivité

- **TARIF DE L'EAU 2024**

Délibération n° 2023/64

Le Maire rappelle que le prix de l'eau hors taxes est resté constant depuis 2010 soit à 1.30 € HT et le droit fixe était resté à 9.50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de laisser le tarif de l'eau à 1.30€ et le droit fixe à 9.50 €.

Les redevances FSIAREP, Agence de Bassin et Communauté de Communes Cœur de Beauce s'ajoutent :

La redevance de la Communauté de Communes Cœur de Beauce est de 0.422 € le m^3 et les redevances FSIAREP et agence de bassin (pollution) sont respectivement fixées à 0.081 € et à 0.30 € le m^3 **sous réserve d'évolution du montant des redevances par les institutions concernées.**

-

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

-

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Délibération n° 2023/65

-

Afin de mandater les créances de plus de 2 ans, il est nécessaire d'alimenter le chapitre 68 pour la somme de 250 € suivant la décision modificative :

- section d'exploitation dépenses : chapitre 65 – compte 6542 : - 250 €
- section d'exploitation dépenses : chapitre 68 - compte 6817 : +250 €

-

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à cette décision modificative.

-

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

-

-

- **DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Délibération n° 2023/66

-

Afin de mandater les intérêts courus non échus, il est nécessaire d'alimenter le chapitre 66 pour la somme de 200 € suivant la décision modificative :

- section d'exploitation dépenses : chapitre 67 – compte 673 : - 200 €
- section d'exploitation dépenses : chapitre 66 - compte 661121 : +200 €

-

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à cette décision modificative.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE JEAN MOULIN DES VILLAGES VOVEENS**

Délibération n° 2023/67

Monsieur le maire présente le projet de l'école Jean Moulin qui sollicite le soutien financier du conseil municipal pour un projet cirque prévu en juin 2024 à l'école Jean Moulin aux Villages Vovéens.

Monsieur le maire donne lecture de leur demande.

Après délibération,

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 500 € au projet de cirque de l'école Jean Moulin.

Vote :

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

- **Informations et questions diverses**

-

- Ramassage des élèves

Monsieur Serge BENIS fait part au conseil que les candélabres ne sont pas allumés le soir à la descente du car des éléves et qu'il y a un problème de sécurité.

Monsieur le maire lui demande de voir avec ENERGIE 28 pour modifier l'heure de l'éclairage un quart d'heure plus tôt.

- Projet de sécurité routière

Monsieur Michaël COUTURE fait part du mail de la préfecture sur les projets de sécurité routière et propose de l'envoyer aux conseillers.

- Carrefour MAULOUP

Suite aux travaux réalisés par le Département, Monsieur le maire fait savoir que l'ajout d'un stop sera à la charge de la commune et qu'il conviendrait au département de finir les travaux en particulier sur les accotements.

- Réunion avec ERG

Les éoliennes « NORDEX » vont faire l'objet d'un repowering.

Précédent

Suivant

Vous êtes ici : Accueil › Conseil municipal › COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

© 2026 Mairie de Beauvilliers 28150

Haut de page